



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CLÉDAT (Léon), « Quatrième partie.
Poésie lyrique, satirique et légère.
Introduction », *Chrestomathie du Moyen Âge.*
Morceaux choisis d'auteurs français, p. 325-326

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-1926-3.p.0357](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-1926-3.p.0357)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via
Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées
hormis dans un cadre privé.*

© 2014. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

QUATRIÈME PARTIE

POÉSIES LYRIQUES, SATIRIQUES ET LÉGÈRES

Les plus anciennes poésies lyriques que nous rencontrons en nombre dans la France du nord sont des romances et des pastourelles (xii^e et xiii^e siècles). Nos vieilles romances sont des chansons d'histoire, c'est-à-dire des chansons racontant une histoire, une courte légende¹. Leur plan est à peu près uniforme : c'est Belle Isabeau, mariée contre son gré, qui meurt d'émotion en revoyant celui qu'elle aimait ; c'est Belle Érembour, qui, du haut de sa tour, déplore la froideur du comte Raynaut, prévenu contre elle, et réussit à se justifier, etc. Les pastourelles se ressemblent aussi beaucoup ; elles célèbrent les jeux et les plaisirs champêtres des bergers et des bergères, et leurs amours fidèles, que de beaux chevaliers cherchent à troubler². Un bon nombre de ces pastourelles chantent les amours de Robin et de Marion, qui ont fait en outre l'objet d'une œuvre dramatique dont nous parlerons plus loin.

À partir du xiii^e siècle, la poésie lyrique prend un grand développement, les genres se multiplient, la versification se précise³. À côté des *chansons* proprement dites, on voit apparaître les *jeux-partis*, où deux poètes, se répondant de couplet à couplet, discutent une question d'amour ; les *motets*, constitués par deux, trois ou quatre couplets, destinés à être chantés en duo, trio ou quator ; puis les *rondeaux*, les *rotuenges*, les *ballades*, les *vilanelles*, etc. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces différents genres, dont les règles étaient souvent fort compliquées ; mais on pourra se faire une idée des plus importants d'entre eux par les spécimens que nous en donnerons.

La poésie satirique et légère, intimement liée à la poésie lyrique, mais plus libre d'allures, n'est pas moins brillamment représentée dans

1. Ne pas confondre les *chansons d'histoire* avec les *chansons historiques*.

2. Il faut mettre à part les pastourelles pieuses, qui sont de véritables cantiques. Gautier de Coinci en a fait une qui est très connue : « Laissons les vieux sujets, dit-il, chantons la fleur que sans repos chantent les anges nuit et jour... »

3. Audefroy le Bâtard (xii^e siècle) passe pour avoir, le premier, emprunté à la versification provençale les rimes croisées.

la littérature du moyen âge. Avec Rutebeuf et Villon, elle atteint un haut degré de personnalité.

Nous allons passer en revue, dans l'ordre chronologique, les plus célèbres de nos poètes lyriques et satiriques, après avoir consacré un chapitre préliminaire aux poésies anonymes.

1. — POÉSIES LYRIQUES ANONYMES.

Chanson de croisade ¹ (XII^e siècle).

Vos ki ameiz de vraie amor,
 Esveilliez vos, ne dormeiz pais;
 L'aluète nos trait lou jor,
 Et si nos dist an ces retraiz
 Ke venus est li jors de pais,
 Ke Deus, par sa très grant dousor,
 Donrait a ceals ki por s'amor
 Panront la creux et por lor fais
 Sofferront poine nuit et jor,
 Dont verrait il ses amans vrais.

Cil doit bien estre forjugiez,
 Ki a besoing son seignor lait.
 Si serait-il ², bien lou saichiez;
 Aisseiz avrait et poine et lait
 A jor de nostre derrien plait,
 Quant Deus costeiz, palmes et piez
 Mosterrait sanglanz et plaiez;

1. D'après le *Recueil d'anciens textes* de P. Meyer. Parmi les caractères dialectaux de ce texte, on remarquera particulièrement les finales en *eiz* au lieu de *es* (dormeiz, ameiz), *aiz* au lieu de *as* dans *aisses*, *brais*, *pais* (de telle sorte que *pais* = *pas* s'écrivit comme *paiz* = *paiz*), *aiz* au lieu de *a* dans le verbe « avoir » et dans les futurs (*verrait* est un futur et équivalent à *verra*; de même *tremblerait* = *tremblera*, etc.).

2. Sous-entendez : « forjugiez. »